



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 21 décembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 15 décembre 2017

Publié le 22 décembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Guillaume RUET
M. Thierry FALCONNET	M. Denis HAMEAU	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	Mme Stéphanie MODDE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. François HELIE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Gilbert MENU
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER
M. Charles ROZOY	M. Jean ESMONIN	Mme Anne-Sophie GIRARDEAU.
M. Jean-Yves PIAN	Mme Sandrine RICHARD	
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

M. Dominique GRIMPRET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Christophe BERTHIER
M. Didier MARTIN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Édouard CAVIN	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Lydie CHAMPION	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

BFC Promotion Habitat - Accession sécurisée à la propriété : entrée au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

Bourgogne Habitat et Le Toit Bourguignon étaient historiquement deux coopératives d'habitation rattachées au mouvement HLM dont l'activité d'accession sécurisée est encadrée réglementairement tant en matière de prix de vente qu'en termes de plafonds de ressources des acquéreurs.

Ces deux coopératives ont mutualisé depuis quelques années leur direction générale ainsi qu'un certain nombre de moyens dont leurs locaux situés au 45 avenue du Drapeau ainsi que leurs équipes de maîtrise d'ouvrage et leur service commercial.

Par délibérations adoptées en juin dernier par les instances de ces deux structures, il a été décidé de procéder à leur fusion pour donner lieu à la société BFC Promotion Habitat.

BFC Promotion Habitat a proposé à Dijon métropole un poste au sein de son conseil d'administration et a sollicité la collectivité pour l'entrée au capital de la société d'un montant variable de 1,525 millions d'euros.

Cette perspective s'inscrirait en cohérence avec les objectifs d'amplification des programmes d'accession abordable et sociale retenus dans le cadre de la modification du deuxième Programme

Local de l'Habitat (PLH) métropolitain qui est intervenue en 2016. En effet, en articulation avec les enjeux soulevés en termes d'attractivité résidentielle en particulier pour les ménages primo-accédants et notamment les ménages familiaux avec enfants, la feuille de route actualisée repose sur un volume de 320 logements par an jusqu'en 2020. En regard, il est précisé que le potentiel de production de BFC Promotion Habitat s'élèverait à 130 logements par an (contre précédemment 100 logements pour les deux sociétés).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé que Dijon métropole souscrive au capital de la société coopérative d'intérêt collectif BFC Promotion Habitat moyennant une participation de 10 004 € correspondant à l'acquisition de 656 actions au tarif unitaire de 15,25 €.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'entrée au capital de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) BFC Promotion Habitat - 45 avenue du Drapeau 21 000 DIJON - moyennant une participation d'un montant de 10 004 € correspondant à l'acquisition de 656 actions au tarif unitaire de 15,25 € ;
- **de dire** que le montant de la dépense correspondante sera imputé sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2017,
- **de mandater** Monsieur le Président pour informer BFC Promotion Habitat de cette décision,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 1 (M. JEAN ESMONIN)

DONT 10 PROCURATION(S)